



### La directive sur la vaccination des employés de la Ville de Brampton entre en vigueur le 4 octobre

BRAMPTON, ON (le 23 septembre 2021) – La Ville de Brampton s’engage à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à tous ses employés et aux membres du public. La Ville est tenue par la loi, en vertu de la Loi sur la réouverture et de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), d’assurer un milieu de travail sécuritaire à tous ses employés.

À la suite des travaux et des consultations en cours avec les partenaires syndicaux, les services de santé publique et conformément aux règlements provinciaux, la Ville de Brampton met en œuvre une directive administrative sur la vaccination contre la COVID-19, qui entrera en vigueur le lundi 4 octobre.

En vertu de cette directive, tous les employés, entrepreneurs, consultants, étudiants et bénévoles de la Ville de Brampton devront fournir une preuve de leur statut vaccinal contre la COVID-19 d’ici le vendredi 15 octobre 2021. Les personnes qui ont des exemptions seront accommodées en vertu du Code des droits de la personne de l’Ontario.

Les employés non vaccinés qui décident de se faire vacciner après l’entrée en vigueur de la directive devront divulguer leur statut vaccinal d’ici le dimanche 14 novembre 2021.

À compter du lundi 15 novembre 2021, les employés qui ne fournissent pas de preuve de vaccination et qui n’ont pas d’exemption approuvée de vaccination contre la COVID-19 en raison d’une mesure d’adaptation devront suivre un apprentissage obligatoire sur la vaccination contre la COVID-19. En outre, tous les employés qui ne fournissent pas de preuve de vaccination devront se soumettre à des tests réguliers de dépistage de la COVID-19. Les employés doivent présenter un résultat négatif au test COVID-19 pour pouvoir se rendre sur le lieu de travail.

La Ville de Brampton, qui est l’un des plus grands employeurs de la région de Peel, emploie plus de 6 000 personnes. Elle s’est engagée à offrir un milieu de travail sain et sécuritaire qui donne la priorité au bien-être de son personnel et de la communauté à laquelle elle offre ses services. Afin d’assurer une protection supplémentaire contre la COVID-19, des mesures sanitaires renforcées, notamment le dépistage actif, la distanciation physique et l’équipement de protection individuelle, resteront en place.

-30-

#### CONTACT MÉDIA

Monika Duggal  
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire  
Communication stratégique  
Ville de Brampton  
905 874-3426 | [Monika.Duggal@brampton.ca](mailto:Monika.Duggal@brampton.ca)